



MUNICIPALITÉ

**Au Conseil Communal du Lieu**

**Le Lieu, le 13 février 2023**

**Préavis municipal n° 03/2023  
Aménagements en lien avec le regroupement  
des équipes forêts et routes au Lieu**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Objet du préavis**

Depuis la rénovation du hangar du Lieu en 2015, les employés du secteur routes ainsi que leur équipement au complet y sont regroupés, alors que les forestiers-bûcherons, ainsi que le chef de service, occupent toujours le hangar du Séchey.

Cette situation est problématique sur deux plans:

- Depuis plusieurs années, les coûts énergétiques liés au chauffage électrique des locaux utilisés au Séchey par le chef de service, ainsi que du local de pause des forestiers-bûcherons, augmentent régulièrement.
- Le fait que les équipes commencent leur journée de travail sur deux sites différents rend la tâche du chef de service complexe, car il ne peut avoir une vue d'ensemble des différentes équipes, en particulier au moment de la prise du travail.

Par rapport à la question du chauffage, une solution serait d'améliorer l'efficacité énergétique des locaux du Séchey; cependant, au vu de la vétusté du bâtiment, cela engendrerait des coûts importants, et ne résoudrait en aucun cas la problématique de la direction de l'ensemble des équipes.

Dans un premier temps, il a été envisagé de regrouper les employés des routes et ceux des forêts au hangar du Lieu, en créant un bureau pour le chef de service dans ce même bâtiment. Afin d'aboutir à un projet tenant compte de l'ensemble des normes impliquées, son étude a été confiée à un bureau d'architecte, éo Architectes SA. Leur étude préliminaire a montré qu'un tel projet, certes complet et idéal sur le plan fonctionnel, coûterait près de CHF 420'000.- pour sa réalisation.

Ce montant semblant trop important, une solution alternative a été trouvée :

Un des garages du hangar du Lieu, actuellement utilisé pour entreposer du matériel qui peut être déplacé dans une autre zone du bâtiment, peut être aménagé de façon à accueillir le matériel d'usage courant lié à l'activité des forestiers-bûcherons.

Les machines les plus encombrantes, utilisées pour des travaux dégageant plus de poussière, resteraient au Séchey.

En outre, l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal sis Grand-Rue 7 au Lieu, peut être repris pour héberger la salle de Municipalité et le bureau du Syndic, de manière à libérer l'espace nécessaire pour la création, au rez-de-chaussée, d'un bureau à destination du chef de service.

Par ailleurs, l'équipe des routes et celle des forêts partageraient la même salle de pause déjà existante au hangar du Lieu.

### **Travaux et aménagements prévus au hangar du Lieu**

Afin de permettre l'accueil de l'équipe des forestiers-bûcherons, et de son matériel d'usage courant, dans le hangar du Lieu, il faudrait réaliser les aménagements suivants:

- pose d'un aérochauffeur permettant de faire sécher les habits et autres équipements, y compris raccordement électrique et petits travaux électriques
- mise en place d'un évier et d'une arrivée d'air comprimé afin de pouvoir nettoyer les équipements
- achat d'une armoire de sécurité pour la mise en conformité du stockage des produits dangereux
- achat d'une armoire de stockage pour les équipements, ainsi que d'un séchoir à chaussures
- création et aménagement d'un espace de travail pour les forestiers
- divers

Coût total : CHF 27'000.00

### **Travaux et aménagements prévus au bâtiment communal du Lieu**

Afin de pouvoir déplacer la salle de Municipalité et le bureau du Syndic à l'étage, puis de créer un bureau pour le chef de service, il faut prévoir les aménagements suivants:

- création d'une cloison dans la salle de Municipalité actuelle, afin d'aménager un bureau supplémentaire
- réaménagement des deux bureaux situés dans l'ancien garage
- pose de l'appareillage électrique et informatique nécessaire (interrupteurs, prises, éclairage)

Coût total selon devis : CHF 24'000.00

## Prise en charge du coût de l'étude préliminaire

Comme mentionné plus haut, l'étude d'un premier projet de regroupement, englobant des travaux de plus grande envergure, a été confiée au bureau éo Architectes SA. Cette étude a été réalisée pour un montant de CHF 11'286.30.

## Récapitulation des charges

- travaux et aménagements prévus au hangar du Lieu	CHF 27'000.-
- travaux et aménagements prévus au bâtiment communal du Lieu	CHF 24'000.-
- étude préliminaire du premier projet de regroupement (arrondi)	CHF 11'300.-
- divers et imprévus	CHF 2'700.-
- Total	<u>CHF 65'000.-</u>

## Financement

La Municipalité propose de financer les travaux de la manière suivante :

- augmentation du budget 2023 de fonctionnement au chapitre des forêts compte 321.3153 aménagement et regroupement des activités pour un montant de CHF 65'000.00
- corriger le montant de retour pour les dépenses thématique, compte 220.4521.1 retour /dép. thématique dif. Budget état/commune de CHF 45'000.00
- prélever le solde à la réserve générale, compte 9282.99, pour un montant de CHF 20'000.00

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 03/2023
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

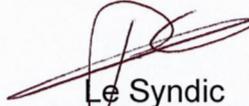
Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements en lien avec le regroupement des équipes forêts et routes au Lieu
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien ces travaux
3. D'allouer dans ce but un crédit de CHF 65'000.00, à financer par les liquidités courantes
4. De porter cette dépense au budget de fonctionnement de la manière suivante :

- CHF 65'000.00 au compte (nouveau) 321.3153 aménagement et regroupement des activités
- CHF 45'000.00 en correction du compte 220.4521.1 retour /dép. thématique dif. Budget état/commune
- CHF 20'000 (solde) par un prélèvement à la réserve générale compte 9282.99

Avec ces mouvements, le montant déficitaire du budget 2023 de CHF 140'260.00 ne subit aucune modification.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Patrick Cotting

  
MUNICIPALITE  
LE LIEU

  
La Secrétaire  
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.

Municipaux responsables : Julien Gross et Benoît Meylan

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Didier Rochat, Convocateur  
Mme Claudia Martignier  
M. Pierre-Henri Barraud  
M. Marc Dépraz  
M. Thomas Bucher